Image not found or type unknown

REVENTE VEFA - FRAIS NOTAIRE

Par **Franck80**, le **26/08/2015** à **14:26**

Bonjour

Tout d'abord toutes mes excuses si la question a déjà été posée...mais je n'ai pas trouver de réponse à ce jour.

Un couple a acheté un appartement en VEFA à un promoteur.
Ce bien n'a pas encore été livré.

je souhaiterai racheter ce bien à ce couple avant sa livraison - donc toujours en VEFA

Pouvez-vous me confirmer que je ne peux bénéficier des frais de notaire réduits au vu de l'article 1594F (malheureusement...)

Merci pour votre aide.

Franck

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés